

LA NOUVELLE LOI DES ASBL : CE QUI CHANGE ET CE QUI RESTE !

INFOS PRATIQUES

Durée : 3h

Intervenants

Serge Octave - Co-fondateur d'Atrasio
Réviseur d'entreprises
Expert-comptable

Public

Dirigeants d'ASBL en activité ou en
constitution

Prérequis

Aucun

Date & lieu : voir sur notre site

Prix : 60€ HTVA / personne

FORMATIONS LIÉES

- Formation des administrateurs d'ASBL
- ASBL - Mise en conformité des statuts
- ASBL - Registre UBO

PRÉSENTATION

Avec l'entrée en vigueur du nouveau Code des Sociétés et des Associations (CSA), en février 2019, de nombreuses procédures changent au sein des structures du non marchand.

Profitez de cette période de transition pour prendre connaissance de ces modifications et pouvoir les appliquer au sein de votre association.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- L'ASBL dans le code des sociétés et des associations
- Analyse des différentes dispositions
- Nouvelles obligations en termes de comptes annuels, instances, publications